

DELIBERATION N°45/2019

Objet : ACQUISITION

Opération 15-242 : ENTRELACS - Création de parking
Demandeur : ENTRELACS
Portage en cours : 1 627 710 €
Axe : Equipements publics
Durée : 3 ans
Remboursement du capital stocké : annuités constantes
Taux de portage annuel HT : 2 %

La commune d'Entrelacs souhaite acquérir deux parcelles jouxtant la place de l'église de Mognard, dont l'une supportant une maison d'habitation vétuste depuis longtemps inhabitée, afin de réaménager le centre-bourg de la commune déléguée.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Entrelacs	158A430	5123 Imp. de la Cour	565 m ²	Sols	UA	220 000 €
Entrelacs	158A431	Chef-lieu Mognard	715 m ²	Jardins	UA	
TOTAL			1 280 m²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

Le 25/09/2019
 Le Président
 Jean-Marc LÉOUTRE

VOTE :	
Pour	13
Contre	0
Abstentions	0



Accusé de réception en préfecture
 073-487899056-20190917-DEL45-2019-DE
 Date de télétransmission : 26/09/2019
 Date de réception préfecture : 26/09/2019